

JEUX AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE DU NORD (JAAN)
CADRE DE FINANCEMENT POUR 2008 ET LES ANNÉES SUIVANTES

VOLET D'ACCUEIL

Le 30 janvier 2003

Introduction

Pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens, les peuples autochtones ont tenu des jeux à la grandeur du continent nord-américain. L'examen de dossiers historiques montre que de nombreux sports d'équipe actuels sont issus de jeux autochtones traditionnels. Ce qui est moins connu, ce sont les valeurs personnelles et sociales que ces jeux inculquaient aux jeunes, leur traçant un chemin de vie. Ces pratiques enseignaient à chaque génération des valeurs et des qualités personnelles qui sont encore reflétées par les modes de vie et les cultures autochtones de nos jours, des qualités comme l'honnêteté, le courage, le respect, l'excellence personnelle et la gratitude envers les parents, les aînés et les communautés pour leur éducation et leur soutien, qui préparent les enfants et les adolescents aux responsabilités de l'âge adulte. – Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, Winnipeg, 2002.

Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) offrent aux jeunes de l'Amérique du Nord l'occasion de mettre en valeur leur patrimoine, leur histoire et leur culture au moyen d'une foule d'activités sportives et culturelles. Cette célébration d'une durée de deux semaines permet de montrer l'unité des peuples autochtones de toutes les régions et de toutes les cultures du Canada et des États-Unis au moyen d'une compétition amicale au cours d'événements sportifs et culturels et d'aider à promouvoir les concepts globaux de la croissance physique, mentale, émotionnelle et spirituelle de l'individu.

Il est connu que les jeunes autochtones d'aujourd'hui représentent le segment de la population canadienne qui augmente le plus rapidement. Ils sont aux prises avec une variété de problèmes sociaux, notamment la pauvreté, les problèmes de santé comme le diabète de type II, la cardiopathie et le syndrome d'alcoolisme fœtal, le taux élevé d'incarcérations, les toxicomanies, le harcèlement et le racisme et la sédentarité. Beaucoup de ces problèmes sociaux ont contribué à la médiocrité de la santé et de la qualité de vie des peuples autochtones du Canada.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à appuyer les JAAN afin d'aider les jeunes autochtones à accéder à des activités sportives et récréatives et à y participer. Leur soutien aux JAAN montre leur engagement continu de travailler avec les peuples autochtones afin de souligner les bienfaits des bonnes habitudes de vie auprès des jeunes autochtones d'aujourd'hui.

Cet engagement remonte à 1995, lorsque, au cours de leur conférence de Grande Prairie en Alberta, les ministres fédéral, provinciaux, et territoriaux responsables de la condition physique, des loisirs et du sport ont demandé aux agents de travailler en coopération avec les représentants nationaux du sport autochtone afin d'élaborer des stratégies conjointes ayant pour but l'élimination des obstacles à la participation des Autochtones dans les sports et les loisirs. Deux ans plus tard, à leur conférence de Clear Lake au Manitoba, les ministres ont réitéré leur demande aux agents :

Continuer à travailler auprès des organismes sportifs autochtones territoriaux, provinciaux et nationaux afin de trouver des solutions aux obstacles dans des domaines ciblés, et présenter un rapport sur les progrès à la conférence des ministres F/P/T de 1999;

Favoriser davantage la participation des Autochtones aux Jeux du Canada et soutenir les JAAN; travailler en collaboration avec les collègues et les organismes autochtones pour discuter de la façon dont les JAAN peuvent être utilisés dans un cadre de développement du sport autochtone, et discuter des diverses options de participation et d'appui aux JAAN à l'échelle F/P/T.

Au cours des deux années qui ont suivi, le comité du sport F/P/T a travaillé avec les représentants du Cercle sportif autochtone dans le but de suivre ces directives. Cette situation a eu pour résultat l'élaboration d'un document de stratégies nationales du Cercle sportif autochtone ayant pour titre *Aboriginal Sport Development: the Role of Coaching Development, the North American Indigenous Games, and P/T Aboriginal sport bodies*.

En réponse aux recommandations formulées dans ce document, les ministres, à leur conférence de Corner Brook à Terre-Neuve en février 1999, ont adopté six principes en guise de point de départ pour l'élaboration d'une entente de financement multipartite lorsque les Jeux se déroulent en territoire canadien, et ont demandé aux agents de mettre en œuvre l'entente de financement. Cette tâche a été intégrée au processus d'élaboration de la *Politique canadienne du sport* et a été définie comme prioritaire dans le document *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*.

Principes

Le présent Cadre de financement est fondé sur les principes suivants adoptés par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition physique, des loisirs et du sport à leur rencontre en 1999 de Corner Brook à Terre-Neuve (annexe A) :

1. Du soutien pour l'accueil des JAAN au Canada sera accordé au moyen de contributions du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ou du territoire accueillant les Jeux, et au moyen d'une campagne de financement effectuée par la société hôte locale (y compris l'administration municipale locale).

2. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province ou du territoire hôte contribueront des montants convenus égaux et plafonnés. (Les contributions du gouvernement fédéral ne peuvent pas être utilisées pour les projets d'immobilisations.)
3. Les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux n'accorderont aucun prêt ni aucune garantie d'emprunt, ou n'assumeront aucune part d'un déficit contracté par l'organisme hôte.
4. Une communauté doit obtenir une entente d'accord de soutien financier auprès du gouvernement fédéral et de son gouvernement provincial ou territorial, en se fondant sur l'information générale associée à l'aide financière offerte par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ou territorial hôte avant de poser sa candidature pour l'accueil des JAAN tenus au Canada.
5. Toute demande de financement pour l'accueil des JAAN au Canada sera évaluée selon les critères établis conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
6. L'aide financière offerte par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ou territorial hôte peut être accordée par versements au cours de la période suivant la sélection de l'organisme hôte.

De plus, le Cadre de financement prend en considération les points suivants :

- Les ministres F/P/T, lors de leur rencontre en 2004, tiendront compte du financement du déplacement des équipes qui se rendent aux JAAN;
- Les JAAN sont une célébration multidisciplinaire de la culture, des loisirs et des sports autochtones de l'Amérique du Nord (annexe B);
- Les JAAN comprennent dans leur mandat les aspects du sport de haut niveau, du développement du sport, et de la participation dans les sports;
- Le Conseil des JAAN, un organisme dirigeant international composé à part égale de représentants du Canada et des États-Unis, est responsable de la définition, de la composition et de la structure des JAAN;
- Le Cercle sportif autochtone (ASC) est représenté au Conseil des JAAN et constitue la voix nationale du Canada pour les Jeux.

Lignes directrices du volet d'accueil

1. Le présent cadre s'applique seulement lorsque c'est au tour du Canada d'accueillir les Jeux, la prochaine fois étant en 2008 puis tous les six ans par la

suite. Le cadre sera révisé immédiatement après la tenue des Jeux selon le processus mentionné à l'annexe C;

2. Le processus de candidature du Conseil des JAAN débute au moins cinq ans avant les JAAN concernés, ces derniers étant accordés à l'organisme choisi au moins trois ans avant leur tenue;
3. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ou territorial respectif doivent accorder un soutien financier, tel que mentionné dans le présent cadre, au moins un an avant la présentation de la candidature au Conseil des Jeux de la société ou de la communauté hôte;
4. Le budget total des Jeux en 2008 est estimé à 10 000 000 \$ (*ce chiffre a été déterminé en utilisant le processus indiqué à l'annexe C qui est fondé sur les JAAN de 2002*);
 - 4.1 Le gouvernement fédéral prévoit appuyer les JAAN en contribuant jusqu'à 35 p. 100 du budget total des Jeux, soit un maximum de 3 500 000 \$, selon les modalités de la Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales et l'affectation de crédits par le Parlement du Canada;
 - 4.2 Le gouvernement hôte provincial ou territorial prévoit appuyer les JAAN en contribuant jusqu'à 35 p. 100 du budget total des Jeux, soit un maximum de 3 500 000 \$, sous réserve que le budget satisfait à toutes les stipulations financières exigées du gouvernement provincial ou territorial respectif;
 - 4.3 La société et l'administration municipale ou régionale hôtes sont responsables de se partager la partie restante du budget selon le pourcentage convenu par toutes les parties.

ORIENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Lors de la conférence de 1999 des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition physique, des loisirs et du sport de Corner Brook à Terre-Neuve, les ministres ont adopté les principes suivants qui sont les conditions auxquelles le gouvernement fédéral et le gouvernement hôte provincial ou territorial doivent satisfaire pour participer à une entente de financement multipartite ayant pour but l'établissement d'un mécanisme de soutien pour l'accueil des JAAN lorsqu'ils se tiennent au Canada :

1. Du soutien pour l'accueil des JAAN au Canada sera accordé au moyen de contributions du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ou du territoire accueillant les Jeux, et au moyen d'une campagne de financement effectuée par la société locale hôte (y compris l'administration municipale locale).
2. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province ou du territoire hôte contribueront des montants convenus égaux et plafonnés. (Les contributions du gouvernement fédéral ne peuvent pas être utilisées pour les projets d'immobilisations.)
3. Les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux n'accorderont aucun prêt ni aucune garantie d'emprunt, ou n'assumeront aucune part d'un déficit contracté par l'organisme hôte.
4. Une communauté doit obtenir une entente d'accord de soutien financier auprès du gouvernement fédéral et de son gouvernement provincial ou territorial, en se fondant sur l'information générale associée à l'aide financière offerte par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ou territorial hôte avant de poser sa candidature pour l'accueil des JAAN tenus au Canada.
5. Toute demande de financement pour l'accueil des JAAN au Canada sera évaluée selon les critères établis conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
6. L'aide financière offerte par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ou territorial hôte peut être accordée par versements au cours de la période suivant la sélection de l'organisme hôte.

Au cours de la même conférence, les ministres ont convenu d'encourager chaque juridiction à déterminer de façon appropriée sa propre approche d'aide concernant la participation des équipes autochtones aux JAAN. De plus, les ministres ont demandé à leurs agents d'utiliser les principes (énumérés précédemment) lors de la consultation auprès des organismes et des communautés autochtones sur les options d'élaboration d'une entente de financement multipartite (y compris les gouvernements fédéral et

provincial ou territorial et la communauté hôte). Le Cercle sportif autochtone (ASC) a défini un nombre de propositions clés servant d'avant-projet pour la création du cadre de financement.

Lors de la conférence des ministres de 2001, une décision a été prise de reporter la date du cadre de financement multipartite pour les JAAN. Cette décision a été appuyée par le ASC.

À la conférence des ministres de 2002, la *Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* ont été approuvées, y compris la priorité 6, mesure 1 :

Élaborer un cadre de financement multipartite afin d'établir un mécanisme de soutien officiel des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) lorsque ces derniers se tiennent au Canada.

Un groupe de travail, composé de représentants du CFPTS, de Sport Canada, du ASC et du Conseil des JAAN a reçu le mandat d'élaborer le volet d'accueil du cadre de financement.

Le procès-verbal de la conférence de 2002 montre également l'orientation des ministres quant à la considération des coûts de déplacement comme élément du cadre de financement.

CONTEXTE DES JEUX AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE DU NORD ET DU PRÉSENT CADRE DE FINANCEMENT

Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) sont des jeux multidisciplinaires pour les jeunes autochtones de l'Amérique du Nord. Depuis les premières étapes, les JAAN ont été clairement définis par la communauté sportive autochtone et les chefs politiques autochtones du pays comme une priorité dans la promotion des concepts globaux de la croissance physique, mentale, émotionnelle et spirituelle de l'individu. Depuis les premiers Jeux à Edmonton en 1990, suivis par ceux de Prince Albert en 1993, de Blaine au Minnesota en 1995 et de Victoria en 1997, les JAAN ont pris de l'importance. Ils sont maintenant devenus les plus grands jeux multidisciplinaires et culturels permanents pour les jeunes autochtones en Amérique du Nord. Plus de 60 p. 100 des participants à l'événement de 2002 à Winnipeg avaient moins de 18 ans.

Le Conseil des JAAN, composé de 26 membres canadiens et américains, a rassemblé ses forces et a consacré une grande quantité d'énergie à l'amélioration de la planification et de la prise de décision de la gestion du mouvement. Le gouvernement du Canada a effectué une évaluation complète fondée sur l'événement de 2002, y compris une séance de compte rendu qui a permis au Conseil des JAAN et au Cercle sportif autochtone (ASC) d'obtenir des données solides aidant à la prise de décision entourant l'avenir des Jeux.

Des données statistiques montrent que les jeunes autochtones d'aujourd'hui représentent le segment de la population canadienne qui augmente le plus rapidement. Un pourcentage important de ces jeunes fument quotidiennement et font état de problèmes d'abus d'alcool et de drogues. Le taux de suicide chez les jeunes âgés de 10 à 19 ans est cinq fois plus élevé que celui chez leurs homologues non autochtones. Ces statistiques montrent clairement les risques croissants pour la santé auxquels les jeunes autochtones sont exposés dans leur environnement quotidien. Selon les dirigeants du sport autochtone de partout au pays, les loisirs et les sports pour les jeunes sont un des moyens principaux pour améliorer le mieux-être de la communauté : un remède préventif au dilemme social auquel sont confrontés les jeunes autochtones. Le soutien des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux apporté aux JAAN montre leur engagement continu à travailler avec les peuples autochtones afin de souligner les bienfaits des bonnes habitudes de vie auprès des jeunes autochtones d'aujourd'hui.

Les JAAN ont eu un immense effet sur l'amélioration des habitudes de vie des jeunes autochtones. Les Jeux ont démontré le pouvoir guérisseur du sport et de la culture, et qu'ils peuvent aider à résoudre les problèmes sociaux des jeunes tels que l'abus d'alcool et de drogues, le suicide, le taux de décrochage et les démêlés avec la justice grâce à la discipline du sport et de la culture. Il est reconnu que la participation à un sport ou à un loisir améliore la santé physique ainsi que la santé mentale et le bien-être. Elle améliore la qualité de vie en général et il est prouvé qu'elle prévient et réduit la maladie. Les statistiques montrent qu'une augmentation de 3 p. 100 de la participation à un loisir ou à

un sport pourrait faire économiser 41 millions de dollars aux contribuables canadiens en coûts annuels liés aux soins de santé¹. Les occasions de pratiquer un sport ou un loisir aident également à renforcer les liens familiaux, à inspirer un sentiment de fierté à la communauté, à accroître le leadership et à contribuer à la vitalité de la communauté.

Le Cercle sportif autochtone reçoit de plus en plus d'appui et représente maintenant efficacement les peuples autochtones de chaque province et de chaque territoire. L'intégration transparente des intérêts des peuples autochtones d'ascendance différente est assurée. Au nom des dirigeants du sport autochtone, le ASC, lors de sa présentation aux ministres F/P/T en 1997, a souligné l'importance des JAAN comme étant un des éléments moteurs du système sportif autochtone et le besoin d'un partenariat avec les gouvernements afin de renforcer le soutien aux Jeux.

Lors de la rencontre des ministres de 1999 de Corner Brook à Terre-Neuve, les ministres ont examiné un document de stratégies nationales préparé par le ASC qui présente en détail les trois secteurs particuliers de l'avancement du sport au sein de la collectivité autochtone : le développement des entraîneurs, le soutien aux organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone, et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

Les ministres ont montré leur engagement envers les JAAN en adoptant un certain nombre de principes (annexe A) comme tremplin à l'élaboration d'une entente de financement multipartite lorsque les Jeux se tiennent au Canada.

¹ Saskatchewan Parks and Recreation Association, 1997

ANALYSE DES JEUX DE 2002 ET ÉVALUATION DES COÛTS

L'exercice suivant, qui a été effectué dans le but de déterminer le montant des contributions du gouvernement en 2008, sera utilisé de nouveau en 2008 pour déterminer les contributions de 2014.

Objectif

Calculer les coûts de base de l'accueil des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord en utilisant les Jeux de Winnipeg comme modèle de travail.

Méthode

Comparer les budgets préparés pour le plan d'activités de 2000, le budget de référence élaboré au printemps 2002 et les coûts prévus en date de septembre 2002.

Définir les éléments, les programmes et les enjeux qui ont eu un effet sur les coûts encourus par la société hôte des Jeux de Winnipeg.

Ajuster la base de référence en conséquence et y inclure une justification.

Facteurs influençant les coûts de base

1) Aucun capital

Les Jeux de 2002 ont bénéficié des améliorations apportées aux immobilisations des événements précédents qui se sont tenus à Winnipeg et dans les environs. On suppose que le mode de financement s'applique seulement aux frais d'exploitation.

2) Remboursement à 50 p. 100 de la TPS

Le taux du remboursement de la TPS dépend des circonstances particulières à chaque société hôte et de la méthode de fonctionnement qu'elle adopte. Aux fins de ce modèle, un CTI de 50 p. 100 a été pris en compte.

3) Soutien des commandites

Les Jeux de Winnipeg ont été un très grand succès en ce qui a trait au soutien de la part du secteur privé. Il existe un certain nombre de facteurs qui ont favorisé le soutien des entreprises aux Jeux de 2002.

- Antécédents d'événements réussis dans la région au cours des douze années précédentes
- Un degré élevé de la sensibilisation des entreprises aux enjeux autochtones
- Soutien des sociétés d'État
- Centre commercial important

On estime que les commandites pour les prochaines Jeux seront moins nombreuses.

4) Nourriture

Les coûts liés au ravitaillement des athlètes sont importants et sont la responsabilité de la société hôte. Un grand nombre d'athlètes ont choisi de manger à l'extérieur du village. La société hôte a négocié des contrats de ravitaillement fondés sur les repas consommés et a ainsi économisé des coûts. Il serait imprudent de tenir pour acquis que cette tendance continuera. Pour cet exercice, on estime que les athlètes logés au village y prendront deux repas par jour pour toute la durée de leur séjour.

5) Frais d'inscription

Les frais de 2002 étaient de 150 \$, TPS comprise. Le revenu net de la société hôte par personne inscrite était de 140,18 \$. En 2002, il y avait 6 600 inscrits. On estime que le nombre d'inscrits est constant; les prochains frais d'inscription ou autres frais semblables seront calculés selon les taux d'inflation de Statistique Canada. En se fondant sur une augmentation de 15,97 % au cours des cinq prochaines années, les frais d'inscription en 2008 seront de 173,95 \$, TPS comprise.

6) Nombres de participants et d'équipes

La société hôte de 2002 était responsable d'accueillir des jeux comprenant plus de 8 000 participants et de fournir le logement, le transport interne et deux repas par jour pour les 500 premiers jeunes (et les agents associés) de chaque équipe. Le nombre de participants aux Jeux de 2002 n'a pas excédé 8 000 et les besoins en matière de services (village, transport interne) n'ont pas non plus excédé l'estimation du plan d'activités établi à 5 100 participants.

Toutefois, la question du nombre d'inscrits et la capacité du village sont des facteurs clés de viabilité financière de l'événement. Jusqu'à maintenant, les équipes de l'Ouest canadien ont participé en grand nombre, un peu moins de la moitié des inscrits venant de ces quatre provinces. Ces dernières ont augmenté leur participation générale de 10 p. 100 comparativement au Jeux de Victoria alors que les inscriptions des autres régions ont plus que doublé. Si cette tendance se maintient, les Jeux de 2008 auront plus de 14 000 participants et nécessiteront un village pouvant recevoir 9 500 personnes. Le choix des communautés hôtes au Canada sera, selon toute probabilité, réduit à deux – Toronto et Montréal.

On estime que l'ampleur de la participation aux prochains événements au Canada ressemblera à celui des Jeux de Winnipeg.

7) Service

On estime que les services offerts aux athlètes aux Jeux de 2002 étaient appropriés. Il existe une possibilité d'une plus grande couverture télévisée pour

les prochains jeux. Le cas échéant, les sociétés hôtes doivent faire en sorte que les coûts des services auxiliaires soient financés par les titulaires des droits. On estime que les coûts supplémentaires associés à la production télévisée seront autofinancés.

8) Recettes non monétaires

En se servant des évaluations et des sommes du plan d'activités comme base, les Jeux de 2002 ont évalué les recettes non monétaires et les ont inscrites au livre. Les évaluations du marché ont également été prises en compte. Les évaluations en surplus ont été inscrites comme AMÉLIORATIONS, ce qui a eu pour effet d'équilibrer le revenu net à zéro (revenu égal aux dépenses).

9) Améliorations

Les améliorations sous forme de recettes non monétaires n'ont pas été considérées dans les coûts de base, étant donné :

- qu'elles ne font pas partie des besoins principaux des jeux;
- et que le coût direct de ces améliorations est limité au coût de gestion des commandites.

10) Argent net

Pour la campagne de financement, il n'y pas de coûts directs associés à la gestion des commandites quant aux profits que les commanditaires reçoivent. Une estimation de 20 p. 100 est une estimation prudente de ces coûts. Par exemple, pour chaque 1 000 \$ réunis, 200 \$ retournent au commanditaire sous forme de profit. Aux fins de cet exercice, les coûts des ventes ont été déduits du revenu des commanditaires et inscrits au livre comme montant net.

11) Imprévus

Il est prudent de considérer un montant pour les imprévus dans les coûts de base. Une allocation de 250 000 \$ a été comprise dans le calcul des coûts de base.

12) Dépistage de drogues

Aucun montant n'a été accordé dans les coûts de base concernant un programme de dépistage de drogues pour les prochains jeux.

13) Obligations d'accueil

Comparativement aux JAAN de 2002, des obligations supplémentaires ont été intégrées au budget de base. Une rubrique a été ajoutée pour la tenue de trois rencontres des chefs de mission (40 invités). Le but de ces obligations est de faire en sorte que les participants invités puissent se rendre aux réunions au cours desquelles la participation de chaque équipe aux Jeux est organisée. Le budget couvre la participation d'un représentant pour chacune des 40 équipes. À Victoria et à Winnipeg, 30 personnes ont participé aux réunions et même si le maximum est de 63, la participation de 40 personnes représente des coûts accrus.

14) Programme d'emploi du gouvernement et des organismes

La société hôte de 2002 a conclu un certain nombre d'accords avec le gouvernement fédéral et des organismes externes d'emploi au sujet de programmes de formation. Ces programmes offrent une forme limitée d'allègement de budget mais, en général, constituent une amélioration. Dans le calcul des coûts de base, la valeur de ces programmes doit être actualisée en raison des capacités limitées des participants qui n'auraient pas été recrutés sans l'aide salariale. Le total de ces programmes est estimé à 900 000 \$. Pour ce modèle, les programmes ont été escomptés de 66 p. 100 avec l'ajout d'un montant de 300 000 \$ aux coûts salariaux pour tenir compte du 34 p. 100 restant.

15) Vente de billets

Winnipeg avait la chance d'avoir un grand stade pour accueillir les cérémonies d'ouverture, ce qui a permis à la société hôte de produire des recettes de plus de 130 000 \$. La vente des billets n'a pas été inscrite sous une rubrique séparée dans les recettes prévues mais plutôt sous la rubrique des responsabilités des sociétés hôtes (commandites, marchandises et vente de billets).

16) Taxes

Les coûts indiqués comprennent la totalité des taxes et des droits.

17) Coûts de mise en candidature

On estime que les coûts découlant des processus de candidatures ne sont pas compris dans le coût des Jeux.

BUDGET ESTIMÉ POUR 2008

Revenus	Budget de base pour les JAAN de 2008 ESTIMATION
Financement direct des gouvernements	8 100 931 \$
Gouvernement du Canada	3 544 157 \$
Province du Manitoba	3 544 157 \$
Ville de Winnipeg	1 012 616 \$
Autre financement des gouvernements	- \$
Campagne de financement	773 515 \$
Inscriptions	1 077 763 \$
Remboursement de la TPS	173 955 \$
Autre revenu	- \$
TOTAL DES REVENUS	10 126 164 \$
 Dépenses	
Gestion de la société	2 745 474 \$
Communications, médias et promotions	408 678 \$
Finances et administration	877 893 \$
Sports et sites	750 326 \$
Exploitation du village	1 499 492 \$
Exploitation des Jeux et services de soutien	1 968 591 \$
Bénévoles et accréditation	448 514 \$

Cérémonies et culture	712 056 \$
Campagne de financement, services aux personnes de marque et accueil	425 216 \$
Imprévus	289 925 \$
TOTAL DES DÉPENSES	10 126 164 \$
SURPLUS / (DÉFICIT)	- \$

Avertissement :

Le calcul du modèle de financement de base est fondé en partie sur des hypothèses et des estimations relativement à la position financière estimée pour les Jeux de 2002 en date de septembre 2002.